



Une loi de finances 2018 pour les riches, et le ministère de la Culture dans tout ça ?

Alors que le ministère de la Culture doit répondre à de forts enjeux de société dans tous ses champs de compétences avec de plus en plus de contraintes en termes de moyens, le gouvernement a lancé le 13 octobre dernier par la voix du Premier ministre une nouvelle réforme de l'État dénommée « Action publique 2022 ». Ce tract, et les suivants, ont pour objectif, au travers quelques exemples, d'expliquer ce qui anime le gouvernement dans sa démarche et sa politique de « transformation » mais aussi d'abandon de missions et quelles sont les propositions de la Cgt-Culture pour que le service public de la Culture réponde mieux aux besoins sociaux et culturels qui s'imposent à lui. Les questions du travail sont les grandes absentes du débat initié par les politiques technocratiques menées par Françoise Nyssen et son orchestre. C'est pourquoi, cette communication s'accompagne de réunions syndicales organisées par la Cgt-Culture auprès des personnels dans tous les services pour engager le débat et la mobilisation sur le service public de la Culture dont les personnels ont besoin pour répondre à leurs missions.

La loi de finances 2018 au cœur du programme « AP 2022 »

La loi de finances est généralement un bon marqueur de la politique gouvernementale. Emmanuel Macron a fait le choix d'être le président des riches et de la finance ; la loi de finances 2018 votée au Parlement en fin d'année s'inscrit dans ces choix et amplifie les dispositions en faveur des riches et du capital au détriment de l'action publique et de la sécurité sociale. On ne peut comprendre le programme « Action publique 2022 » si on n'a pas une connaissance exacte de ces orientations.

Des milliards d'euros de cadeaux sont faits aux classes sociales les plus riches et au patronat

| | | |
|----------------|---|------------------------------|
| fortune | fin de l'impôt sur la fortune et création de l'impôt sur la fortune immobilière | 3,2 milliards d'euros |
| capital | mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu du capital | 1,3 milliards d'euros |
| sociétés | Baisse de l'impôt sur les sociétés | 1,2 milliards d'euros |
| dividendes | Suppression de la taxe sur les dividendes | 2 milliards d'euros |
| crédit d'impôt | Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi | 4 milliards d'euros |
| gros salaires | Suppression de la quatrième tranche de la taxe sur les salaires | 0,6 milliard d'euro |

Et par qui sont financés ces cadeaux ?

| | | |
|------------------|---|------------------------------|
| jour de carence | Mise en place du jour de carence | 270 millions d'euros |
| hôpital | Augmentation du forfait hospitalier | 200 millions d'euros |
| dépense publique | 7 milliards d'euros pour l'État 3 milliards d'euros pour Collectivités 5 milliards d'euros pour la sécurité sociale | 15 milliards d'euros |
| allocation | Baisse de l'aide personnalisée au logement | 1,7 milliards d'euros |

| | | |
|--|--|--|
| point d'indice de la Fonction publique | Une revalorisation de 1 % est estimée à 1 milliard d'euros et génère 320 millions d'euros de cotisations en retour | Gel du point d'indice |
| emplois | Et réduction du volume des contrats aidés de 460 000 à 200 000 en 2018 | 1600 suppressions d'emplois dans la Fonction publique de l'Etat |
| retraite | Augmentation de la CSG sur les retraites qui reste difficile à chiffrer | ? |

Des méthodes inefficaces

Les politiques budgétaires mises en œuvre depuis plusieurs décennies ont produit des effets dévastateurs sur la société française :

- chômage de masse,
- pauvreté,
- inégalités,
- faiblesse des investissements productifs générant un recul des activités et de l'emploi industriels,
- financiarisation outrancière de l'économie.

De fait, **les objectifs réellement poursuivis par les pouvoirs publics actuels consistent à :**

- inscrire pleinement la France dans les politiques du pacte de stabilité budgétaire de l'Union Européenne,
- multiplier les exonérations et les allègements des cotisations sociales patronales et des impôts des entreprises pour mieux servir les intérêts de la finance et de ses acteurs,
- intensifier les politiques d'austérité en opérant une nouvelle baisse drastique des dépenses publiques qui, à l'image des travaux du programme « Action publique 2022 », se traduiront y compris par des abandons, des privatisations et des transferts de missions entre les différents niveaux de Collectivités publiques,
- rompre définitivement avec une conception progressiste des finances publiques.

La Culture, une priorité de président de la République ??

Les projets politiques de Françoise Nyssen s'inscrivent complètement dans ce programme, même si sa feuille de route du 9 août 2017 se veut un projet qui met en avant, ici ou là, un certain nombre d'orientations politiques plus à même d'engager un débat public, tout en laissant de côté des pans entiers de politiques culturelles !

Au fil des mois, les masques tombent : les projets d'Action publique 2022 au ministère de la Culture ne laissent plus de doute quant aux intentions de ce gouvernement en matière de politiques publiques et de service public culturels. La ministre a beau rappeler l'urgence et la priorité des politiques culturelles de son ministère, rien n'y fait : suppressions d'emplois, réorganisation, fusion-absorption, recentrage à la sauce « *new public management* » viennent effacer de manière brutale les priorités du ministère de la Culture à répondre aux priorités actuelles de luttres contre les situations d'inégalités sociale et culturelle qui plombent la société.

On a peine à croire en pareille circonstance que la culture est une priorité du président de la République !

On a peine à croire qu'un débat loyal et indispensable avec la ministre sur le travail et les missions, avec les premiers concernés – les personnels - puisse s'engager dans un contexte politique pareil.

AP 2022, non merci !

Vive la Culture et que Vive le ministère de la Culture !

Paris, le 23 janvier 2018, joyeux anniversaire Roselyne !